

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | VIDÉOS ET PHOTOS | POUR NOUS JOINDRE

Où suis-je : Accueil > Relations de travail > Publications > Faits saillants des négociations collectives de l'Ontario Sommaire - Mai 2016

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Conventions Collectives

► Lois

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► S'abonner

► Quoi de neuf

► Travailleur avisé, travailleur en
santé!

Suivez le ministère ▾

►  Twitter

►  Facebook

►

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives de l’Ontario - Sommaire - Mai 2016

Diffusion : août 2016

Dernière mise à jour : août 2016

Aperçu des négociations

En mai, 23 règlements^[1] visant 39 655 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,8 % (1,5 % dans le secteur public; 1,9 % dans le secteur privé). Quatre règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

L'industrie où l'AAM était la plus élevée était celle de la construction (2,2 %)^[2]. The Brewers Retail Inc. et TUAC, qui représentait environ 6 000 employés, ont convenu d'une AAM de 1,2 % et de paiements forfaitaires en dollars chaque année visée par la convention. La Couronne du chef de l'Ontario et le SEFPO (unité correctionnelle), qui représentait environ 5 800 employés, ont convenu d'une AAM de 1,5 % et d'un paiement forfaitaire de 1,4 % en 2016.

L'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,9 % en mai.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – mai

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier- mai (%)
Primaire	nul	nul	nul	nul
Fabrication	nul	nul	nul	1,9
Construction	10	20 910	2,2	1,8
Commerce et finances	1	6 000	1,2	1,4
Transport, communications et services publics	2	3 035	1,4	1,9
Administrations publiques	3	6 228	1,5	1,4
Enseignements et services connexes	1	1 311	1,7	0,9
Services de santé et assistance sociale	6	2 171	1,3	1,3
Autres services	nul	nul	nul	0,9
Tous les règlements	23	39 655	1,8	1,6

Aperçu des négociations collectives prévues

Les industries et secteurs où des conventions majeures expireront comprennent le gouvernement fédéral, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les services de développement, les municipalités et les universités. Les conventions du secteur privé qui expireront touchent les franchisés No Frills (expiration le 30 juin; 10 990 employés) et Fortinos Supermarket Ltd (expiration le 1^{er} juillet (4 900 employés).

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON
#équitravailON

^[1]Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

^[2]L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base en construction représente une augmentation totale.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616